

**Avis n° 2012/11-05 relatif
à l'habilitation de l'Ecole nationale supérieure
d'ingénieurs de Bourges (ENSI Bourges)
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé**

Objet :

Demande d'habilitation d'une nouvelle spécialité

- Vu la demande présentée par l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Bourges (ENSI Bourges)
- Vu le rapport établi par Marc PEYRADE (rapporteur principal), Laurent MAHIEU (membre CTI) et Marie-Claude PORTMANN (expert CTI)

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

L'ENSI de Bourges est un EPA du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, créé en 1997. L'école accueille actuellement 436 élèves ingénieurs, dont 42% de boursiers. Elle emploie 79 salariés, dont 23 enseignants-chercheurs et 15 autres enseignants et chercheurs. Elle fait également appel à 185 vacataires, dont 140 issus du monde professionnel. Le coût annuel de la formation d'un élève ingénieur est de 14,4 k€.

Les formations d'ingénieur "généraliste du risque" de l'ENSI de Bourges se déclinent en 8 options de dernière année : 5 options dans le domaine des risques industriels, 3 dans celui de la sécurité informatique.

Dans le cadre de l'habilitation périodique Nord et Ouest, la CTI a examiné en 2008 le renouvellement de l'habilitation de l'ENSI de Bourges à délivrer le titre d'ingénieur sous statut étudiant, dans deux spécialités : "maîtrise des risques industriels" et "sécurité et technologies informatiques". L'habilitation a été accordée pour 6 ans à compter de la rentrée universitaire 2008, avec les recommandations rappelées ci-après. L'objet du présent avis est l'habilitation à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'ENSI de Bourges, au titre de la formation initiale par apprentissage, dans une nouvelle spécialité, "systèmes sûrs, durables et efficaces", en convention avec la Chambre de commerce et d'industrie du Cher.

1/ Formation

L'ENSIB envisage de créer cette formation afin de répondre aux attentes exprimées avec insistance par ses entreprises partenaires. La présence du CFA de la CCI du Cher dit « Ecole Hubert Curien » a été considérée à cette occasion comme une opportunité pour mettre en place cette formation tout en renforçant la visibilité nationale et l'ancrage local de l'école. Le CFA offre aujourd'hui 3 formations inscrites au niveau 1 au RNCP, qui ont entre 3 et 10 ans d'existence. Elles ont été enrichies et rapprochées pour constituer la nouvelle formation qui a été ouverte (sans conduire au diplôme d'ingénieur) à la rentrée 2012. Les financements du conseil régional sont transférés des anciennes formations sur la nouvelle.

Dans les 3 domaines abordés par cette formation, il existe aujourd'hui peu de formations par apprentissage concurrentes en France.

L'ENSIB est le maître d'ouvrage de la formation, dont elle assure également la conception en étroite concertation avec la CCI du Cher. La maîtrise d'œuvre de la réalisation de la formation est assurée par le CFA géré par la CCI. La filière d'ingénieur par apprentissage se substituera à l'ensemble des formations assurées aujourd'hui par le CFA. L'école contrôle notamment le recrutement des enseignants, la sélection des apprentis, la qualité de la formation et l'attribution des diplômes. La formation a lieu dans les locaux du CFA, distant de 2 km de l'école.

Le dispositif de formation semble globalement complet et cohérent, mais il présente une faiblesse potentielle importante au niveau du corps enseignant :

- l'implication des enseignants-chercheurs de l'ENSIB dans le processus "apprentissage" est encore très faible ;
- les effectifs limités du CFA rendent nécessaire le recours à une très forte majorité de vacataires d'entreprises pour assurer les enseignements et font reposer l'ensemble du dispositif de formation sur très peu de gens.

La direction de l'école a préféré créer un diplôme en 3 options et non 3 diplômes de spécialité pour 3 raisons : l'importance du tronc commun, le souci de maintenir un certain équilibre avec les formations sous statut étudiant, la simplicité de mise en œuvre. Cependant, l'école n'exclut pas de passer à 3 diplômes distincts si l'évolution de l'environnement de cette formation le justifie.

2/ Évolution de l'école

Suivi des recommandations formulées en 2007 par la CTI.

La CTI a noté favorablement que l'école avait pris en compte les recommandations formulées ; le détail de leur mise en œuvre sera examiné dans le cadre du prochain examen périodique de l'école.

3/ Synthèse de l'évaluation

La CTI a noté les **points forts** de la nouvelle formation :

- l'image et la notoriété de l'ENSIB dans le domaine du risque industriel ;
- la position dominante de la future formation sur le marché national ;
- l'expérience et le professionnalisme du CFA en matière de formation par apprentissage ;
- l'existence d'un vivier d'enseignants-chercheurs scientifiques à l'université d'Orléans et d'une passerelle permettant de les intégrer facilement à l'ENSIB ;
- le caractère obligatoire du séjour à l'étranger intégré dans le cursus.

La commission a également noté ses **points faibles** :

- l'intitulé proposé pour la spécialité de la formation, qui manque de sens et de force (*N.B. : cet intitulé a été modifié depuis*) ;
- la faible implication des enseignants-chercheurs de l'ENSIB dans le processus pédagogique d'apprentissage ;
- la fragilité de la formation sur le plan pédagogique ;
- l'éloignement des apprentis des locaux de l'ENSIB.

En conséquence, la CTI **émet un avis favorable** à l'habilitation de l'établissement à délivrer le titre d'ingénieur diplômé ci-dessous, pour **une durée restreinte de 1 an** à compter de la rentrée 2013:

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bourges, spécialité **Energie, risques et environnement**, en formation initiale sous statut d'apprenti.

Nota bene : Les habilitations accordées, pour 6 ans à partir de la rentrée 2008, à l'ENSI de Bourges (séance des 3 et 4 juin 2008), se terminent à la fin de l'année universitaire 2013/2014. La poursuite, à partir de la rentrée 2014, de l'ensemble des habilitations de l'établissement sera normalement examinée dans le cadre général du suivi périodique.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes pour l'école :

- 1) Veiller à ce que 100% des apprentis effectuent bien un séjour de 2 mois à l'étranger.
- 2) Nouer et consolider le lien entre la formation par apprentissage et la recherche de l'école.
- 3) Maintenir le pilotage "rênes courtes" de la formation par apprentissage par l'ENSIB.
- 4) Renforcer fortement et sans délai l'implication des enseignants-chercheurs de l'ENSIB dans la pédagogie de l'alternance et des dispositifs d'évaluation.
- 5) Regrouper dès que possible les deux filières de formation d'ingénieurs sur un même site.
- 6) Raccourcir la période d'alternance en 1^{ère} et en 2^{ème} années.
- 7) Allonger le tronc commun, car les "options" actuelles sont quasiment des spécialités différentes.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** ne pourra pas être attribué à cette formation, en phase de démarrage.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 13 novembre 2012

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 11 décembre 2012

Le président



Philippe MASSÉ